

Compte rendu de la séance du 31 août 2018

Présents : *M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. PERRIN David, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme BARD-SAMUEL Ingrid, Mme MOLLARET Françoise, M. PATOUILLARD Cédric, Mme FAURE Murielle, Mme. RODRIGUEZ Frédérique M. REYMONDON Frédéric, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Elisabeth, Mme MERLE Anne-Marie.*

Excusés : *M. FAVERJON Philippe, M. MOUSSU Stéphane, M. MAYET Yvan, Mme. LEGALL Martine.*

Secrétaire de la séance : Jean-Michel FOURNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant la fête du 15 août ; il tient à remercier l'association Saint-Mau en fête pour son investissement dans la réussite de cette journée.

Il revient sur le décès de M. CHOSSY et remercie également David PERRIN, Adjoint, ainsi que les agriculteurs, pour la gestion de la situation particulièrement difficile. La commune a, quant à elle, géré l'inhumation. La succession est dans les mains du notaire.

Choix d'un maître d'œuvre - requalification du centre bourg (DE 2018 046)

Monsieur le Maire rappelle le projet de requalification du centre bourg. Afin d'avancer sur ce projet, une consultation a été faite afin de retenir un maître d'œuvre. 3 bureaux d'étude ont répondu : Vincent DESVIGNES Ingénierie, Franck BEAULAIGUE Ingénierie et B Ingénierie.

Après analyse des offres, il suggère de retenir B Ingénierie qui propose un taux de rémunération de 5,10% sur une estimation de travaux de 560 000 euros HT, soit un montant de 28 560 euros HT. Le Conseil approuve à l'unanimité ce choix.

Coût de fonctionnement des nouvelles activités périscolaires (DE 2018 047)

Monsieur le Maire fait part du bilan financier du coût de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Le coût résiduel à la commune s'élève à 1,20 € par présence enfant. Il rappelle que l'aide de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que la participation des parents est prise en compte dans ce bilan, sans quoi le coût serait bien supérieur.

Ce bilan permet de refacturer aux communes extérieures les frais liés à l'accueil de leurs enfants sur les temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018. Les conventions de participation avec les autres communes cesseront donc de fait. L'assemblée approuve le coût de fonctionnement des NAP.

Frais de fonctionnement de l'école des Marronniers (DE 2018 048)

Monsieur le Maire rappelle les lois 83.663 du 22 juillet 1983, 86.29 du 9 janvier 1986, 86.972 du 19 août 1986 et la circulaire du 25 août 1989 (JO du 29/9/89) qui prévoient une participation de la commune de résidence au profit de la commune d'accueil fixée à 100% des frais de fonctionnement de l'école.

Après calcul du coût de revient pour l'année scolaire 2017 /2018, le prix est de : 792,26 euros par élève.

Le Conseil approuve le montant des frais de fonctionnement de l'école à hauteur de 792,26 euros.

Modification quotité horaire poste Adjoint d'Animation Territorial Mme. MASSON Ludivine (DE 2018 049)

Suite à la mise en disponibilité de Mme. MOUNIOLOUX Frédérique, Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'augmenter la quotité horaire du contrat de Mme. MASSON Ludivine, Adjoint Territorial d'Animation, de 24 à 27 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé.

Le Comité Technique du Centre de Gestion a été sollicité. Le Conseil adopte cette modification de contrat à l'unanimité.

Création d'un poste d'agent polyvalent secteur enfance dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) (DE 2018 050)

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi. Ce dernier sera aidé à hauteur de 40% par l'état et est renouvelable une fois, la quotité horaire est de 26 heures semaine. Ce poste sera affecté à l'école et aux centres de loisirs suite notamment à la fin du contrat d'avenir de Mme. MARNHIER.

Le Conseil approuve la création de ce contrat aidé à l'unanimité.

Mise en place du paiement à distance via le dispositif TIPI (DE 2018 051)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme les services scolaires, périscolaires et extrascolaires, etc.

TIPI est un service par lequel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, à partir du site de la collectivité ou directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI à compter du 3 septembre 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Convention transports scolaires avec Saint-Etienne Métropole (DE 2018 052)

Monsieur le Maire évoque les transports scolaires et présente une convention avec Saint-Etienne Métropole définissant les relations entre la métropole et les Autorités Organisatrices de Second Rang (AOR) comme la commune. Elle définit les conditions dans lesquelles Saint-Etienne Métropole délègue à l'organisateur secondaire certaines compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire, et définit également les obligations de Saint-Etienne Métropole vis-à-vis des communes dans le cadre des lignes scolaires et l'inscription des élèves.

Monsieur le Maire ajoute que concernant l'article 2 accompagnateurs, la commune n'est pas concernée puisque les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à prendre le car. Le Conseil municipal approuve cette convention

Subventions aux associations (DE 2018 053)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Pompiers de Saint-maurice-en-Gourgois	100 euros
Culot Gargomançois	450 euros

TOTAL	550 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le versement de ces subventions.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental toiture ancienne caserne (DE 2018_054)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la nécessité de solliciter l'enveloppe solidarité 2019 du Conseil Départemental pour le financement de la toiture de l'ancienne caserne.

Le montant des travaux s'élève à 17 124,34 euros HT. Il sollicite également auprès du Conseil Départemental une dérogation afin de commencer les travaux préalablement à l'attribution de la subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'enveloppe cantonale de solidarité sur cet investissement, ce qui est approuvé.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- ✓ Mme BRUNON et Mme. MOLLARET évoquent la rentrée scolaire. Le ménage dans l'école a été effectué par une entreprise pour ce qui est de l'école « du haut », nos agents ayant fait l'école « du bas ». A ce jour, il y a 292 élèves inscrits mais d'autres inscriptions devraient intervenir. Comme d'habitude, une réunion de rentrée se tiendra avec le personnel communal afin de lever les différentes interrogations organisationnelles, puis une seconde avec les enseignants.

Suite à la suppression des NAP, Mme BRUSQ sera présente sur le temps de midi afin de mieux gérer ce moment avec beaucoup d'enfants.

Les travaux de la cantine/garderie ne seront malheureusement pas terminés, mais ils sont bien avancés et la salle pourra donc être utilisée.

- ✓ M. PERRIN indique que les travaux de voirie à Gabelon auront lieu la semaine prochaine. Le Freyssonnet sera traité également dans les semaines à venir.
Pour ce qui est des travaux de la cantine/garderie, les travaux d'isolation extérieure, changement des menuiseries, interviendront l'année prochaine. Un questionnement est évoqué sur les débords de toitures ; des devis complémentaires seront sollicités afin de connaître les coûts liés à la réalisation de ces débords (chapotage).
- ✓ Monsieur FOURNIER indique que les associations sportives réutiliseront la salle de sports après le Forum des Associations, soit principalement à compter du 10 septembre prochain.
- ✓ M. le Maire indique que les travaux sur le pont du Pertuiset devraient être terminés en janvier 2019. Ce dernier sera fermé en partie lors de la semaine 38.

*Prochain Conseil Municipal le 28 septembre 20h00

*Forum des Associations le 8 septembre à partir de 14h00 (18 exposants)

*16 septembre : repas des personnes âgées organisé par le CCAS